



Fédération Française de Tir à l'Arc
Ligue de Normandie Comité Départemental 76

Arc Club Epouville

N° affiliation FFTA : 0976122



arc.club.epouville@wanadoo.fr

www.arc-club-epouville.com

Madame, Monsieur,

Les membres de l'Arc Club d'Epouville sont heureux de vous accueillir en cette saison 2023/2024. Nous vous remercions d'avoir choisi notre club afin de pratiquer votre passion.

Horaires d'entraînement pour la saison 2023/2024

• Saison intérieure (en salle au gymnase Jacques ANQUETIL) :

➤ Initiation et école de tir (débutants) :

Tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, de 18h00 à 20h00.

Réinscriptions les 4 et 6 septembre pour les archers licenciés en 2022/2023.

Accueil des nouveaux archers le mercredi 13 septembre.

➤ Entraînement (archers autonomes) :

Tous les lundis de 18h30 à 21h00. Reprise le lundi 28 août (réinscription les 4 et 6 septembre pour les archers licenciés en 2022/2023).

➤ Entraînement (réglage d'avant compétition) :

Tous les vendredis à partir de 22H (Changement possible après concertation avec la mairie).

• Jardin d'Arc de la Lézarde:

➤ Accès permanent pour les licenciés. (Voir règlement intérieur du Jardin d'Arc)

Licences pour la saison 2023/2024

Type de licences	Tarifs
Adulte : Licence compétition	120 €
Adulte : Licence loisirs	110 €
Adulte : Licence dirigeant	62 € *
Jeunes (nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013)	97 €
Poussins (nés après le 31/12/2013)	75 €

* Ne permet pas la pratique du tir à l'arc

Nous acceptons les dispositifs Pass' Sport 76, Pass Collège, Atout Normandie ainsi que les subventions des comités d'entreprise. Nous ne prenons pas les chèques vacances.

Remarques :

- *L'âge minimum requis pour la pratique du tir à l'arc est de 9 ans (Sauf dérogation).*
- *Une réduction de 10 € sera faite dès la deuxième prise de licence d'une même famille*
- *Un set matériel peut être loué par les archers pour l'ensemble de la saison pour 36 €.*

Le set comprend : *un arc, un viseur, six flèches, un repose arc et une pochette de rangement* (le matériel reste rangé, entre les séances d'entraînement, dans le local du club).

Accueil 2023 2024

Pour les archers qui gagnent en autonomie et en maîtrise, un **set de perfectionnement** sera proposé par les entraîneurs. Le montant de la location est fixé à 50 € la 1^{ère} année, puis 70 € la 2^{ème} année, ce prêt ne pourra excéder 2 années afin de faire tourner le matériel et d'inciter les archers à se doter de leur propre matériel.

Un **kit de protection, obligatoire**, sera à acheter au club lors de la prise de votre licence au prix de 32€. Ce kit concerne les nouveaux archers ou les anciens archers non équipés.

Une **paire de chaussures de sport propre est obligatoire** pour la pratique de notre sport dans le gymnase. Une **tenu de sport type survêtement est recommandée**.

Pour les nouveaux adhérents, les séances du mois de septembre vous sont offertes. A partir du mois d'octobre l'inscription est obligatoire.

Pour les arrivants après le mois de septembre, il n'y aura qu'une seule séance de découverte (offerte).

Une fois les séances découvertes finies, la **prise de licence est obligatoire pour des raisons d'assurance**.

ATTENTION : la non prise de licence et/ou la non prise du kit de protection vendu par le club entraînera une interdiction de tirer jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Afin de prendre votre licence :

➤ Il faut remplir le questionnaire de santé :

Depuis cette année, le certificat médical n'est plus obligatoire aussi bien pour les mineurs que pour les personnes majeures, la seule condition est d'avoir répondu non à l'intégralité des questions de santé.

➤ Les documents d'autorisations

- Pour les adultes : le document de droit à l'image doit être lu avec attention, une signature de prise de connaissance est exigée sur la fiche d'inscription.
- Pour les mineurs : les documents d'autorisations parentales et du droit à l'image doivent être lus avec attention, une signature de prise de connaissance est exigée sur la fiche d'inscription.

Tenue de club :

Vous avez la possibilité de commander la tenue du club. Pour cette année la date limite de la commande est le 7 octobre. Vous trouverez dans le dossier d'inscription et/ou réinscription un formulaire du bon de commande. Vous pouvez faire un essai de la tenue auprès d'un dirigeant du club.

Célébration des 40 ans du club :

Cette année, notre club aura 40 ans et cela se fête ! La soirée de cette manifestation est prévue le 2 décembre 2023, elle remplacera l'habituel repas de l'assemblée générale ; elle sera constituée de deux moments forts, une première partie sera public avec les officiels, l'apéritif sera offert par le club. Suivra une réception privée sous forme d'un cocktail dinatoire, pour cette partie une contribution sera demandée (Environ 30 € par personne au maximum).

Merci de votre attention

L'équipe dirigeante de l'A.C.E.

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site www.arc-club-epouville.com